



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE  
AVAL

N° 20211013 -01

**DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 16
- votants = 16

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à BRETENOUX, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 04 octobre 2021

**Présents : 16**

AYROLES Francis, ARAQUE Fausto, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel.

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 0**

**Absents dont excusés : 6**

AUBRUN Jeannine, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine.

**OBJET : Financement Fédération Pêche / SMDMCA pour cale accès du port de la Treyne sur la Dordogne.**

Vu les statuts du Syndicat mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval qui, dans le cadre de ses missions de mise en valeur de l'espace rivière et de sécurisation du parcours de loisirs nautiques pourrait accompagner ce projet,

Dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) réalisé en 2019, la Fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite faciliter l'accès des pêcheurs à la rivière Dordogne par la rénovation ou la création de cales de mise à l'eau,

La finalité de ce projet est d'améliorer et d'organiser l'accessibilité des usagers (pêche, canoë) et des services publics sur l'ensemble du linéaire dans une vallée à forte attractivité. Les enjeux en termes de sécurité publique et de prévention des risques sont constants. A l'échelle du bassin de la Dordogne et de la région Occitanie, ce secteur de la Dordogne concentre un niveau d'enjeux environnemental et patrimonial fort, et une fréquentation touristique qu'il faut savoir encadrer.

Il s'agit de faciliter l'accès à une rivière remarquable, siège de dynamiques dépassant largement le cadre local. Cette action permettrait de réduire la vulnérabilité et jouerait un rôle primordial dans la sécurité civile.

Cet accès rivière en rive droite de la Dordogne au lieu-dit port de la Treyne sur la commune de Pinsac se situe sur une parcelle communale à l'aval du pont de Pinsac.

Monsieur le Président précise que la Fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique serait maître d'ouvrage des travaux et le syndicat participerait à l'autofinancement résiduel et interviendrait en tant que maître d'œuvre.

Le plan de financement pourrait être le suivant pour un coût global estimé à 45 899,00 euros TTC :

	Base aide	Montant aide
Région Occitanie (30 % du coût global)	45 899,00	13 769,70
SMDMCA (50 % du coût des travaux)	43 176,00	21 588,00
FDPPMA (≈23 % du coût global)	45 899,00	10 541,30
TOTAL TTC		45 899,00

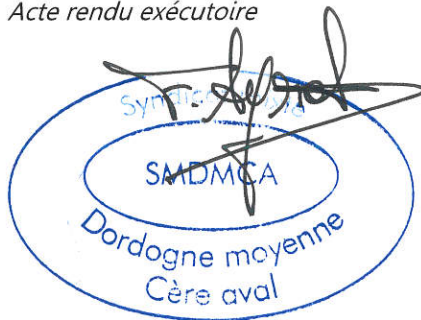
Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité :

- Entérine ce projet et précise que cette aide pourrait être révisée à la baisse mais pas réévaluée même si les dépenses éligibles justifiées dépassent le montant prévisionnel de l'opération,
- Lui donne tout pouvoir pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

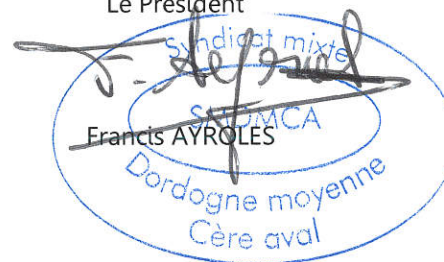
Publié et notifié le

**18 OCT. 2021**

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*